

Image not found or type unknown



## je pais la taxe fonciere et je suis au r s a

Par **totoheritedemain**, le **06/12/2011 à 09:41**

bonjour,

je suis au rsa et je n'arrive pas à payer la taxe foncière de la maison en indivision.

je paie normalement à la place de gens qui sont pauvres comme moi, maintenant je ne peux plus car je suis au rsa.

je voudrais savoir si on va me saisir mes affaires et ma voiture

Merci

Par **Laure11**, le **06/12/2011 à 12:33**

Vous confondez taxe foncière et taxe d'habitation.

Etes-vous propriétaire de votre logement ?

Si c'est le cas, la taxe foncière est due, mais pas la taxe d'habitation

Par **totoheritedemain**, le **08/12/2011 à 03:20**

je vous remercie, je suis proprio en indivision, je veux bien payer ma part, mais pas la part de personnes qui ne peuvent pas payer car ils sont trop pauvres.

je suis au rsa et je ne peux pas payer à leur place c'est trop cher !

je veux savoir si on va saisir mon mobilier ou ma voiture.

merci

Par **Louxor\_91**, le **08/12/2011 à 10:52**

D'expérience, les impôts se retournent vers le proprio le plus solvable... Quels sont les noms qui apparaissent sur l'avis de paiement ? que le votre ou le votre ET celui des autres propriétaires ?

Par **totoheritedemain**, le **09/12/2011 à 04:06**

le mien seulement !!  
en indiquant que c'est la succession de mon pere !

que le mien bien sûr, c rigolo non ?

les années vont passé un partage judiciaire peut dure des années !!  
je suis minoritaire je peu rien imposé je vais pas vendre cet maison au enchere seulement pour éviter de payé ces frais !

j'aimerai qu'on face payé à une autre personne que moi mon frère est riche mais les impôts save meme pas son nom !

il parait qu'il faut changer de référant de l'indivision, c'est possible, je comprend rien ??

il veule pas envoyer les impots à tous car on ai trop nombreux et personne n'ai d'accord.

je peut pas continuer de payer pendant 5 ans, je pourrai pas  
et les autres heritiers son aussi pauvres que moi

merci

Par **Louxor\_91**, le **09/12/2011 à 09:54**

chaque indivisaire, donc chaque propriétaire doit payer sa part... Allez aux impots avec les papiers de la succession et tout autre document pouvant les intéresser et voyez cela avec eux.

Par **lilili**, le **24/11/2013 à 12:27**

Il faut que vous alliez aux impôts avec tous les papiers de la succession et vos papiers personnels prouvant que vos revenus sont trop bas pour payer à vous seule la taxe foncière (surtout si vous avez des enfants à charge signalez le). Maintenant vous savez que dans toute assurance habitation on a une assurance civile et donc une assistance juridique gratuite qui peut vous renseigner.

Sinon celui qui est le mieux au courant de tout celà c'est bien sur votre notaire (n'hésitez pas à le contacter, vous l'avez largement payé avec les droits de succession donc il doit vous renseigner et celà gratuitement ; je pense qu'il est le mieux placé pour vous conseiller dans la légalité).

Maintenant vous pouvez aussi appeler au 39 39 et là on vous passera un professionnel et vous n'aurez que la communication téléphonique à payer. Le mieux c'est quand même les impôts et le notaire même si les autres solutions sont bien aussi.

Par **domat**, le **24/11/2013** à **18:07**

lilili,  
j'espère que depuis 2011, le problème est réglé !